

SNUipp-FSU42 COVID-19 (2): POINT DE SITUATION LUNDI 30 MARS

Santé des personnels

La santé des personnels est une priorité, les volontaires dans les écoles d'accueil doivent avoir à disposition le matériel de protection et de désinfection. Dans le département, trop de sites manquent encore de ce matériel indispensable. Nos missions de service public doivent se tenir dans des conditions sanitaires protectrices ! **Le SNUipp-FSU42 va s'adresser au Préfet.**

Dans ce cadre, les personnels ne bénéficiant pas des protections et du matériel nécessaires, non fournis par l'employeur, doivent pouvoir saisir le CHSCT. **Le SNUipp-FSU42 demande aux personnels volontaires de remplir systématiquement des fiches de santé et sécurité au travail** car cette question ne peut pas être prise à la légère, la santé des personnels est en jeu.

De même, les consignes gouvernementales demandant expressément de rester confinés et de télétravailler valent aussi à l'Éducation nationale. La tenue de permanences et la distribution ou l'échange de documents représentent une mise en danger des familles, des enseignants et de leurs proches. Dès lors, **le SNUipp-FSU42 appelle les collègues à limiter au maximum ces échanges.** Aucun personnel, aucune famille ne peut être sommé de déroger au confinement, sauf absolue nécessité comme les personnels volontaires.

Continuité pédagogique

Pour le SNUipp-FSU42, il ne peut s'agir que d'une continuité scolaire, un lien avec les élèves et les familles pour les rassurer et les accompagner. Cette période ne doit pas avoir pour effet de creuser les écarts. Pas de progression dans les apprentissages, pas de notions nouvelles, seulement de la consolidation. Enseigner est un métier, il ne peut être délégué aux familles, l'apprentissage se fait à l'école dans un cadre collectif.

Compte tenu des limitations impératives d'échanges avec les familles, des solutions sont actuellement en cours d'expérimentation pour toucher les familles les plus en difficultés. En effet, dans le département, nous travaillons parfois dans des milieux défavorisés avec des difficultés de plusieurs ordres : la langue, le matériel informatique, la connexion internet, le rapport à l'école, la précarité. Tenant compte des remontées des équipes, et afin d'assurer cette continuité scolaire pour les familles en fracture numérique, **le SNUipp-FSU42 propose des principes simples** : limiter les activités, maintenir le lien par téléphone avec les familles les plus précaires, envoyer quelques activités par la voie postale, inviter les familles à suivre les émissions France4. **Le SNUipp-FSU42 va également s'adresser au Préfet et au CG42** pour envisager du prêt de matériel ou une aide départementale d'urgence pour les familles dans le besoin. **Par ailleurs, le ministre a confirmé que des discussions étaient en cours avec la Poste pour distribuer des documents déposés par les enseignantes sur une plate-forme spécifique.**

Pour les familles qui ont du matériel informatique et une connexion internet, le SNUipp-FSU42 plaide également pour une pédagogie « douce ». Peu d'envois, des activités de « réussite », ludiques, et répétitives afin que les élèves puissent les réaliser en autonomie et sans stress.

Sur l'accueil des enfants de soignants

Outre l'aspect sanitaire que nous avons évoqué plus haut, il reste encore à définir un statut pour tous les volontaires. **Le SNUipp-FSU42 demande un cadrage réglementaire**, nous assurons un service public essentiel car nous sommes fonctionnaires d'État mais les risques sont réels. Lorsque nous intervenons nous ne sommes pas seulement des citoyens solidaires nous sommes au travail.

Le SNUipp-FSU42 demande aux collègues volontaires de noter leurs jours et heures d'intervention (école cible et mercredi / week-end) afin que ce travail soit reconnu et rémunéré.

La place des directrices et directeurs

Les directrices et directeurs nous ont fait remonter une surcharge de travail dans ce contexte de crise sanitaire. En plus du travail administratif habituel, rendu forcément plus difficile dans le contexte actuel (communication avec les collègues, procédure Affelnet à poursuivre, report des ESS...), les demandes se multiplient de la part de certains IEN : enquêtes, remontées d'informations en tout genre... **Pour le SNUipp-FSU42 la consigne est claire : ne faire remonter que ce que vous pensez essentiel et prioritaire !**

Les directrices et directeurs des écoles cibles ont, en plus, un rôle d'organisation et de coordination, **le SNUipp-FSU42 rappelle que nos directeurs n'ont pas le statut de chef d'établissement c'est aux IEN de tenir ce rôle.** En effet, pendant ces journées d'accueil, la responsabilité doit porter sur l'institution et non pas sur les agents de terrain.

La place des AESH (cf p27 et 28 du Vademecum Education Nationale).

Le lundi 16 mars, les AESH, personnel de l'éducation nationale, n'ont reçu aucune consigne de la part de la DSDEN. De nombreuses questions nous ont été adressées sur la question de l'organisation du travail et de la continuité pédagogique au sein des établissements ou à distance d'autant que chaque principal, directeur d'école mettait en place des directives propres et donc différentes d'un établissement à un autre. A titre d'exemple, il été demandé à certains d'être présents dans leur structure pour du travail de secrétariat.

Le SNUIPP-FSU a donc sollicité la DSDEN le 18 mars pour une demande d'informations. Le 19 mars, la DSDEN envoyait un mail < Informations Covid 19 > aux AESH pour clarifier les modalités d'organisation du travail et apporter une réponse commune face à cette situation inédite. En résumé, les AESH doivent rester à la maison sauf à être sollicité pour accompagner des élèves notifiés dont les parents sont soignants sous réserve de ne pas être en situation de pouvoir fournir une autorisation d'absence spéciale pour garde d'enfants ou pathologies (formulaire ASA à remettre à l'établissement et à la DSDEN).

Le PIAL a envoyé un mail < continuité PIAL > afin de préciser les conditions de télétravail et de mise en place de la continuité pédagogique pour les AESH. Cela s'applique également aux AESH hors PIAL. Il nous a été demandé de nous rapprocher de nos établissements afin d'avoir les numéros de téléphone pour communiquer avec nos élèves. Avant ce mail, et dès la fermeture des établissements, des AESH pratiquent le suivi pédagogique ce qui permet déjà d'avoir des retours dont le SNUIPP-FSU42 a eu connaissance. Il en ressort que c'est un travail très chronophage au regard du profil de nos élèves, du nombre d'élèves à accompagner allant parfois jusqu'à 7 individus, des difficultés d'accompagnement par les parents, des inégalités en termes d'équipements informatiques et pédagogiques. **Nous rappelons que les AESH ne doivent absolument pas rencontrer les familles, les échanges doivent se faire à distance.**

Les AESH peuvent également contribuer, **sur la base du volontariat**, au dispositif d'accueil dans les écoles cibles en semaine et le WE en fonction des besoins en se déclarant volontaires au responsable du PIAL ou auprès de leur IEN. Jamais cela ne peut se faire sous la contrainte.

Sur les instances à venir

Le SNUipp-FSU42 a demandé le report des opérations de carte scolaire dans ce contexte (en attente de réponse). Sur les moyens du primaire, M. Blanquer est intervenu vendredi 27 mars pour indiquer que les fermetures prévues dans le rural pouvaient être refusées par les Maires. S'il n'est pas repoussé, notre CTSD (Comité Technique Spécial Départemental en visio-conférence) aura lieu le mardi 31 mars. Pendant ce CTSD, la circulaire mouvement sera discutée. Nous vous tiendrons bien évidemment informés.

Le SNUipp-FSU42 demande que les instances soient reportées afin que la carte scolaire comme le mouvement puissent se tenir dans de bonnes conditions et que les organisations syndicales puissent faire leur travail d'accompagnement et d'information.

